



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 octobre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1925 (2010) du 28 mai 2010, dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 2010 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et décidé que la Mission s'appellerait, à partir du 1^{er} juillet 2010, « Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo » (MONUSCO) et que la MONUSCO serait déployée jusqu'au 30 juin 2011. Dans la résolution au paragraphe 20, le Conseil m'a aussi prié de lui faire rapport au plus tard le 11 octobre 2010 sur les progrès accomplis sur le terrain, en tenant compte en particulier de l'évaluation effectuée conjointement avec les autorités congolaises sur le stade atteint dans la réalisation des objectifs énumérés au paragraphe 6 de la résolution. Le présent rapport porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 30 mars 2010 (S/2010/164).

II. Principaux faits nouveaux

2. Le 30 juin, la République démocratique du Congo a fêté le cinquantième anniversaire de son indépendance. Ont assisté aux célébrations plusieurs chefs d'État, notamment ceux du Rwanda, de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud ainsi que de la Belgique. J'y ai assisté à l'invitation du Président, Joseph Kabila. Dans son message à la nation, le Président Kabila a déclaré que ce cinquantième anniversaire marquait un nouveau départ pour la République démocratique du Congo. Tout en évoquant d'importants progrès, notamment en ce qui concerne la paix dans le pays et avec les voisins, le Président a également reconnu les lacunes en matière de développement, de progrès social et de droits de l'homme, soulignant que le pays avait encore des défis à relever.

3. La majeure partie du pays a été relativement stable pendant la période considérée. Toutefois, les actes de violence perpétrés par les groupes armés et les opérations militaires lancées contre ces groupes par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) se sont poursuivis, en particulier dans



les provinces des Nord et Sud-Kivus et la province Orientale, et les violations graves des droits de l'homme commises tant par des groupes armés que par des éléments de la sécurité nationale se sont également poursuivies outre que des alliances entre groupes armés ont été maintenues ou forgées. Les insurgés Enyele ont attaqué la capitale provinciale de l'Équateur et beaucoup des personnes déplacées depuis octobre 2009 dans la République démocratique du Congo et la République centrafricaine hésitent encore à retourner.

4. La Commission électorale indépendante ayant annoncé le calendrier électoral, les élections suscitent des efforts redoublés et des espoirs plus vifs même si de gros problèmes logistiques et financiers persistent. Le 1^{er} juillet, la RDC a atteint la fin du processus dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui a annulé en fait quelque 12,3 milliards de dollars de dette extérieure.

Nord et Sud-Kivus

5. Dans les Kivus, les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). Certaines de ces opérations ont bénéficié de l'appui de la MONUSCO, conformément à la directive opérationnelle commune pour l'opération Amani Leo et à la politique conditionnelle de la MONUSCO (voir S/2009/623, par. 12 et 13). Lors d'une réunion tenue à Kisangani du 26 au 28 juillet, le Chef d'état-major à la défense des FARDC et le commandant de la Force de la MONUSCO ont estimé que, depuis la fin mars, les opérations militaires avaient encore réduit la capacité opérationnelle des FDLR. L'opération Amani Leo a également été prolongée en vue de mettre davantage l'accent sur les opérations ciblées.

6. La pression militaire a continué à contribuer à des désertions des FDLR et à la participation volontaire au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement. Depuis le début des opérations militaires en janvier 2009, 5 238 éléments des FDLR, dont 2 266 anciens combattants et 2 972 personnes à charge ont été rapatriés au Rwanda. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour sa part, a facilité le rapatriement de quelque 22 230 civils rwandais.

7. Toutefois, les FARDC ont continué à avoir du mal à tenir leurs positions et les FDLR ont repris plusieurs régions des territoires de Masisi, Rutshuru, Walikale, Shabunda et Mwenga. Une reprise des recrutements par les FDLR a également été signalée. De plus, la situation en matière de sécurité s'est détériorée dans plusieurs zones des Kivus où les attaques des FDLR contre la population civile se multiplient et des alliances souples entre FDLR, Maï-Maï et autres éléments des groupes armés congolais s'en prennent aux civils.

8. Parmi les incidents les plus graves, comme l'ont confirmé les conclusions d'une équipe de la MONUSCO enquêtant sur les violations des droits de l'homme publiées le 24 septembre, il y a eu le viol systématique de 303 personnes au moins par des éléments des FDLR et Maï-Maï Cheka entre le 30 juin et le 2 août dans des villages de l'axe Mpopf-Kibua, sur le territoire de Walikale. De plus, au moins 923 maisons et 42 magasins ont été pillés et 116 civils ont été enlevés et contraints à des travaux forcés par les assaillants. La MONUSCO n'a reçu des rapports partiels concernant ces attaques que plusieurs jours après leur début et les patrouilles des mécanismes de protection de la MONUSCO n'ont pas décelé la gravité de la situation; la Mission a donc été largement critiquée pour avoir apparemment

manqué de protéger des civils. Les unités des FARDC basées dans la région avaient été redéployées quelque deux mois avant l'attaque.

9. Entre le 28 août et le 2 septembre, j'ai dépêché Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, pour évaluer avec les cadres de la MONUSCO les problèmes auxquels se heurtait la Mission en matière de protection des civils, en dépit de mesures novatrices introduites en janvier 2009 pour limiter le risque de tels incidents et accroître l'efficacité de l'intervention de la Mission. Plusieurs recommandations, figurant dans un rapport soumis par M. Khare au Conseil de sécurité le 8 septembre, visaient à améliorer la protection des civils parallèlement aux efforts de mise en œuvre de la stratégie de protection des civils à l'échelle du système des Nations Unies en République démocratique du Congo [voir mon rapport du 4 décembre 2009 (S/2009/623)], évoqué aux paragraphes 34 et 35. Le Gouvernement congolais a également annoncé la création d'une commission chargée de traduire en justice les coupables, qui devra se rendre à Walikale au début d'octobre. La MONUSCO et le système des Nations Unies dans le pays apportent à la Commission l'appui nécessaire.

10. Le 1^{er} septembre, la MONUSCO a lancé l'opération Vitrine qui vise à faire pression sur les groupes armés, améliorer la protection des populations locales, renforcer les contacts avec les populations locales, empêcher les groupes armés de mener leurs opérations, et à appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour capturer les auteurs de ces attaques dans les régions où des attaques ont été lancées entre le 30 juillet et le 2 août. Quelque 750 soldats de la MONUSCO ont été redéployés à Pinga, Kibua et Walikale au Nord-Kivu pour mener des opérations militaires en sus de celles menées depuis des bases d'opérations temporaires et de compagnie de la MONUSCO dans la région. Cette opération a été terminée le 18 septembre, aboutissant à la reddition de 27 Maï-Maï et l'arrestation de 3 éléments Maï-Maï et d'un élément des FDLR. Le 5 octobre, le « lieutenant-colonel » Mayele a été arrêté sur le territoire de Walikale à la suite d'une opération conjointe conduite en étroite coordination avec l'auditeur militaire de la République démocratique du Congo auprès du Tribunal militaire opérationnel Mayele, le « chef d'état-major » du groupe Maï-Maï Cheka, aurait coordonné la série d'attaques menées sur le territoire de Walikale du 30 juillet au 2 août, de concert avec des éléments du FDLR conduits par le « colonel » Serafim.

11. Dans le Nord-Kivu, à Walikale, dont de riches gisements miniers et le trafic illicite font une zone de rivalité intense parmi les groupes armés et les éléments indisciplinés des FARDC. Le 24 juillet, les FDLR et les Maï-Maï ont attaqué la piste d'atterrissage de Kilambo, prenant des otages et tuant ou blessant aussi bien des éléments des FARDC que des civils. Les otages ont été libérés le 1^{er} août à l'issue de négociations menées par les autorités locales de la République démocratique du Congo avec l'appui de la MONUSCO. Selon des conclusions préliminaires d'une équipe de la MONUSCO chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, les 16 et 17 août, des éléments des FDLR et des Maï-Maï Cheka avaient attaqué le village de Mubi où 40 femmes et jeunes filles ont subi des violences sexuelles. Cinquante civils ont été enlevés et contraints de transporter les biens pillés mais ils ont été relâchés le 25 août. Le 1^{er} septembre une coalition des éléments des FDLR et Maï-Maï a de nouveau attaqué la piste d'atterrissage de Kilambo, enlevant deux pilotes, qui ont été relâchés le 23 septembre. La MONUSCO a immédiatement lancé une enquête, suite à des informations selon lesquelles le 19 septembre, un commando spécial des FARDC comptant

450 hommes aurait pillé plusieurs villages de l'axe Pinga-Kibua, violant plusieurs femmes et tuant ou blessant un certain nombre de civils.

12. Au cours d'une attaque très violente lancée contre la Mission le 18 août, trois soldats de la paix de l'ONU ont été tués par des assaillants non identifiés au cours d'une opération nocturne lancée contre une base d'opérations de la MONUSCO à Kirumba, dans le Nord-Kivu. La MONUSCO a pris des mesures supplémentaires pour la protection de la Force et lancé une enquête approfondie sur les circonstances de l'attaque. Le 27 août, cinq suspects qui avaient été arrêtés à la suite d'une enquête menée sur cette attaque par les autorités de la République démocratique du Congo ont été transférés à Goma avec l'aide de la MONUSCO.

13. Dans le Sud-Kivu, la MONUSCO a dépêché des missions d'équipes mixtes de protection des civils et lancé des enquêtes sur les violations des droits de l'homme suite à plusieurs attaques qui auraient été lancées contre des civils par des groupes armés et des éléments de la sécurité nationale à Shabunda et Mwenga. Le 31 août, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a fait état d'informations recueillies par la Commission territoriale contre la violence sexuelle dans des centres de santé concernant 214 viols à Shabunda et 74 à Mwenga en juillet et en août. Au Sud-Kivu également, le Procureur militaire du Sud-Kivu a ouvert, avec l'appui de la MONUSCO, une enquête sur les viols de 10 femmes qui auraient été perpétrés par des éléments des FARDC le 17 août, à Katalukulu, sur le territoire de Fizi.

14. Dans ce contexte, la mise en œuvre des accords du 23 mars 2009 a presque cessé. Les signataires, principalement le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), ont continué à manifester leur inquiétude devant l'absence d'intégration de leurs représentants civils dans les institutions du pays à divers niveaux, bien que plusieurs représentants politiques du CNDP aient été placés dans l'administration locale au Nord-Kivu. Les signataires se sont également déclarés préoccupés par des retards dans l'application des décisions de la Commission sur les grades militaires, qui a terminé ses travaux en janvier 2009.

15. Le Ministre de la défense a confirmé que le Gouvernement acceptait de poursuivre encore l'intégration des groupes armés congolais. Un premier groupe a été intégré à Kituku, Nord-Kivu (voir par. 53 ci-dessous) mais il n'y a pas eu de suite, faute de fonds. De plus, les FARDC n'ont pas mené à bien l'enregistrement biométrique des éléments récemment intégrés, programme qui est appuyé par la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC), ce qui est nécessaire pour que les soldats puissent être payés. Une ambiguïté subsistait quant aux engagements pris par le « général » La Fontaine, le chef des Patriotes résistants congolais (PARECO) Maï-Maï, le « général » Lafontaine, de mener à bien l'intégration de ses combattants alors que le général Janvier a continué à résister à l'intégration de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) qui est maï-maï. Toutefois, le 29 juin, le chef des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC) Gad Ngabo a été arrêté en Ouganda.

16. Le 9 septembre, le Président Kabila s'est prononcé pour l'intégration des groupes armés congolais. Il a interdit l'exploitation minière, le traitement et la commercialisation des minéraux du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de Maniema et s'efforce d'endiguer les activités minières illégales.

Opération Rwenzori

17. Le 25 juin, suite à un réveil des craintes inspirées par l'Alliance des forces démocratiques/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU), groupe armé ougandais basé essentiellement à Beni, dans le Nord-Kivu, et à des consultations entre les autorités militaires de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, les FARDC ont lancé contre ce groupe des opérations unilatérales sous le nom de « Rwenzori ». Ces opérations militaires ont entraîné le déplacement temporaire de 100 000 civils en territoire beni, certains étant revenus depuis lors. Il semble aussi que les violations des droits de l'homme commises par certains éléments des FARDC dans la région, notamment le travail forcé sous forme de transports effectués pour le compte des FARDC, les extorsions et les arrestations arbitraires.

18. Le 3 septembre, les FARDC ont lancé la deuxième phase de l'opération. Le 9 septembre, elles ont déclaré avoir repris le contrôle des zones de Makembi et Chuchubo. La présence de la MONUSCO dans cette zone se limite à un quartier général de bataillon et une compagnie à Beni, et à une position militaire à Eringeti.

Province Orientale

19. Dans la province Orientale, les FARDC ont poursuivi l'opération Rudia II contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) parallèlement à des opérations menées séparément par les Forces de défense du peuple ougandais qui ont été étendues en République centrafricaine et dans le sud du Soudan. La MONUSCO a continué à appuyer les opérations des FARDC et à contribuer à la protection des civils contre les attaques de la LRA. Le 2 juin, les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les chefs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies au Soudan, ainsi qu'un haut-représentant de l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour se sont rencontrés à Entebbe pour examiner la menace que posait dans la région la LRA et coordonner les efforts de lutte contre celle-ci. Les participants ont convenu d'intensifier leur coopération et le partage d'informations, notamment en mettant en place des interlocuteurs dans chaque mission ainsi qu'une cellule de coordination intermissions sur la LRA à la MONUSCO.

20. Le 27 juillet, les chefs d'état major de la défense de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et de la République centrafricaine ont rencontré le commandant de la Force de la MONUSCO et ils ont convenu de créer un centre commun du renseignement et des opérations, chargé de coordonner les opérations contre la LRA à Dungu; la création du centre est en cours. La MONUSCO a maintenu ses bases d'opération de compagnie ou temporaires à Faradje, Dungu, Duru, Niangara, Ngilima et Bangali dans le Haut-Uélé. Dans le Bas-Uélé, elle a transféré la responsabilité de la sécurité à l'unité locale des FARDC, qui reçoit un soutien logistique de la Mission et elle a fermé la base de Dingila. Toutefois, il est prévu de créer une présence de la MONUSCO ailleurs dans le territoire. En attendant, les attaques de la LRA contre la population civile se poursuivent et deviendraient plus fréquentes dans les régions éloignées du Bas-Uélé.

Des violations des droits de l'homme par des éléments des FARDC ont également été signalées, notamment à Bangadi et Ngilima dans le Haut-Uélé.

21. Dans l'Ituri, l'opération Iron Stone menée par les FARDC avec l'appui de la MONUSCO a permis de déloger le Front de résistance patriotique d'Ituri (FTRPI) et le Front populaire pour la justice au Congo (FPJC) de leurs bases d'Apa, Kule et Oku dans le sud d'Irumu. De plus, le 1^{er} septembre, un chef du FPJC, Sharif Manda, a été arrêté en Ouganda et remis aux autorités de la République démocratique du Congo. Toutefois, Justin Wanaloki, également appelé « Cobra Matata », qui avait quitté le FRPI et intégré les FARDC, a déserté début juin et aurait commencé à recruter et réorganiser une milice dans le sud de l'Ituri.

Province de l'Équateur

22. Les 4 et 5 avril, une centaine d'éléments armés d'un groupe d'insurgés Enyele a attaqué Mbandaka, y compris la résidence du Gouverneur et l'aéroport. L'aéroport a été repris et l'ordre a été rétabli le 6 avril à l'issue d'opérations coordonnées des FARDC et de la MONUSCO. Un soldat de la paix de la MONUC et deux contractants civils associés à la MONUC ont été tués au cours de l'attaque. La MONUC a renforcé sa présence en redéployant temporairement quelque 100 soldats en Équateur tout en apportant un soutien limité aux FARDC.

23. Après cette attaque, le chef du groupe Udjani Mangbama se serait rendu, le 5 mai, à Mombendzélé, au Congo. Il est assigné à résidence à Oio, au Congo également. Le 2 juillet, le père d'Udjani, Ibrahim Mangbama, qui serait le chef spirituel des Enyele, a été arrêté par les FARDC à Bomongo. Le 3 juillet, la MONUSCO l'a transporté à Kinshasa où il est en instance de jugement. Par ailleurs, le 18 mai, après une enquête, 36 éléments Enyele suspects ont été arrêtés et 11 ont été condamnés à Mbandaka, dans le contexte de l'attaque des 4 et 5 avril. Une enquête de la MONUSCO sur des violations des droits de l'homme a également montré que certains éléments des Forces de sécurité congolaises étaient responsables de violations des droits de l'homme commises pendant et après l'attaque. Mais si la situation s'est largement stabilisée, les insurgés Enyele auraient poursuivi leurs activités au Congo et dans les zones rurales près d'Enyele, Imesse et Dongo, dans la province de l'Équateur.

24. Le 10 juin, un accord tripartite a été signé entre la République démocratique du Congo, le Congo et le HCR sur le rapatriement volontaire de quelque 120 000 réfugiés qui se trouvaient au Congo depuis octobre 2009.

Institutions du Gouvernement et du Parlement

25. Pendant sa session ordinaire, qui s'est tenue du 15 mars au 15 juin, le Parlement a examiné 34 projets de loi et adopté 15 lois, notamment sur les marchés publics, le Code agricole, le statut des magistrats, la criminalisation de la torture. Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, les lois ne portaient que sur le statut du personnel militaire et sur les FARDC. D'autres lois importantes, concernant notamment le processus électoral, les amendements constitutionnels et la décentralisation n'ont pas été soumis au Parlement. La nouvelle session ordinaire du Parlement a été ouverte le 15 septembre.

26. Le 14 mai, certains membres de l'Alliance de la majorité présidentielle qui est la coalition au pouvoir, ont publié une charte visant à créer, au sein du groupe, une

branche « libérale », avant de la retirer le 29 mai. Le 14 mai également, le Mouvement de libération du Congo (MLC) qui est dans l'opposition, a présenté une motion de censure contre le Premier Ministre Adolphe Muzito, et il l'a retirée le 19 mai.

27. Le 28 juillet, le Président Kabila a promulgué une loi adoptée par l'Assemblée nationale sur la Commission électorale nationale indépendante. Aux termes de cette loi, l'Assemblée nationale désignera sept membres de la Commission, quatre de l'AMP et trois de l'opposition.

28. Au niveau provincial, des divergences entre les branches législative et exécutive du gouvernement local ont persisté dans les provinces du Nord-Kivu, de l'Équateur, de Katanga et de Kasai occidental. De plus, les 16 et 19 avril respectivement, les Gouverneurs des provinces de Maniema et du Sud-Kivu ont démissionné en raison de divergences de vues avec leurs assemblées provinciales respectives. Le 12 juin, les candidats de l'AMP Marcellin Cishambo et Pascal Tutu ont été élus Gouverneurs des provinces du Sud-Kivu et de Maniema respectivement dans des élections spéciales.

Situation économique

29. Le taux de croissance réel du produit intérieur brut (PIB) devait atteindre 6,1 % pendant le premier trimestre de 2010, c'est-à-dire plus du double du taux de la même période en 2009. La croissance économique est restée largement tributaire du secteur minier, étant alimentée par un accroissement de la production des principaux minéraux d'exportation du pays, notamment le cobalt et le cuivre, les prix des produits de base ayant retrouvé les niveaux d'avant 2009. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 4 du présent rapport, la RDC a également atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE. Toutefois, le climat des investissements est resté défavorable, le pays se situant au 182^e rang sur 183 économies dans le rapport « Doing Business » de la Banque mondiale pour 2010. De plus, les retards dans la rémunération des fonctionnaires persistaient.

Situation humanitaire

30. On estime qu'à la fin août on comptait encore 1,97 million de déplacés dans les Nord et Sud-Kivus, en province Orientale, au Katanga et dans l'Équateur, dont 1,5 million dans les Kivus. Le nombre de déplacés dans les Uélés a augmenté d'environ 9 000, pour atteindre 263 000 en raison de l'activité de la LRA, le Bas-Uélé étant particulièrement vulnérable à cause de l'insécurité et du manque d'infrastructures. Pendant le premier semestre de 2010, 120 atteintes à la sécurité touchant des organisations humanitaires ont été signalées au total, soit deux fois plus qu'à la même période en 2009. De plus, l'insécurité a empêché les organisations humanitaires de procéder à une évaluation globale des besoins et de fournir une assistance aux populations des zones éloignées.

Faits nouveaux au niveau de la région

31. Les 1^{er} et 2 avril, la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) a réuni à Kinshasa les Présidents des Parlements du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo pour évoquer les questions de paix, sécurité, coopération et développement économique. Une déclaration officielle publiée à l'issue de la réunion a fait état de la contribution de la CEPGL au

développement des relations entre les pays membres et annoncé la reconstitution de plusieurs organes essentiels de la Communauté.

32. Les 14 et 15 juin, le Président du Burundi, Pierre Nkurunziza, s'est rendu à Kinshasa pour examiner l'établissement de relations économiques, commerciales et diplomatiques plus étroites avec la République démocratique du Congo. Il a été décidé d'ouvrir un consulat du Burundi à Bukavu et un consulat de la République démocratique du Congo à Bujumbura. Du 19 au 21 août, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a participé en qualité d'observateur à une réunion de la Communauté de l'Afrique de l'Est à Nairobi. Le 6 septembre, le Président Kabila a assisté à l'inauguration du Président du Rwanda, Paul Kagame, qui avait été réélu le 9 août. Les relations entre la République démocratique du Congo et l'Angola sont restées périodiquement tendues en raison de leurs conflits frontaliers en mer et des expulsions périodiques des ressortissants des deux pays. Le 21 septembre, le Président Kabila a rencontré le Président José Eduardo dos Santos à Luanda pour examiner des questions bilatérales et des questions intéressant la région des Grands Lacs.

III. Progrès accomplis au plan de l'accomplissement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Protection des civils

33. La protection des civils est demeurée la priorité absolue et le principal défi à relever pour la MONUSCO. Depuis mon rapport précédent, la Mission a nommé 47 nouveaux membres de son personnel appartenant aux composantes concernées aux fins de la participation aux équipes mixtes de protection, ce qui lui a permis de déployer 47 missions d'équipes mixtes de protection depuis la publication du rapport précédent. Des fonds ont par ailleurs été mobilisés par l'intermédiaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme auprès du Gouvernement des États-Unis en vue de financer l'appui fourni par 10 spécialistes des droits de l'homme recrutés sur le plan international aux équipes mixtes de protection dans l'est du pays. De plus, la Mission a commencé à constituer des groupes de gestion de haut niveau provinciaux pour la protection des Nord et Sud-Kivus en vue de renforcer les moyens d'alerte rapide et le suivi concernant l'application des recommandations des équipes mixtes de protection. Ces mesures sont venues compléter le déploiement de 46 interprètes de proximité dans 35 bases d'opérations stratégiques temporaires et de compagnie dans l'est de la République démocratique du Congo. La Mission a aussi fourni un appui à la mise en place de centres d'alerte rapide dans les zones reculées, en collaboration avec les organisations humanitaires non gouvernementales, prêtant une assistance aux communautés vulnérables dans ces zones.

34. Malgré les progrès continuels enregistrés dans l'application de ces mesures et d'autres mesures originales élaborées dans le cadre de la Stratégie du système des Nations Unies pour la protection des civils en République démocratique du Congo, la Mission a rencontré de graves difficultés en s'acquittant de ses tâches en matière de protection durant la période considérée. À la suite de l'attaque menée du

30 juillet au 2 août par les Forces démocratiques de libération du Rwanda et des éléments Mai Mai Cheka à Walikale (voir par. 8), la Mission a non seulement accru ses activités de routine (patrouilles effectuées le soir et la nuit, patrouilles aléatoires et surprises, contacts réguliers avec la population) mais aussi pris des mesures préventives telles que l'opération vitrine pour s'attaquer aux causes de l'insécurité dans la zone (voir par. 10 ci-dessus).

35. La MONUSCO, outre qu'elle a installé de nouveaux émetteurs à haute fréquence dans la région de Luvingi, le centre de l'attaque menée du 30 juillet au 2 août, étudie les moyens d'améliorer les communications radio et l'utilisation éventuelle de téléphones mobiles dans les zones où la protection des civils est particulièrement préoccupante.

Violence sexuelle

36. Le grand nombre de viols et autres formes de violence sexuelle commis dans l'ensemble de la République démocratique du Congo restait fort préoccupant. En particulier, des groupes armés ainsi que des éléments des forces de sécurité de la République démocratique du Congo continuaient de commettre des actes de violence sexuelle, dont plusieurs sont décrits aux paragraphes 8, 11 et 13 du présent rapport.

37. Le 24 août, j'ai demandé à ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström, de travailler avec la direction de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de coordonner la réponse des Nations Unies et leur suivi de l'attaque menée du 30 juillet au 2 août. Elle a appelé à examiner les liens entre la présence de groupes armés et les niveaux de violence élevés à l'encontre des civils et des femmes en particulier; à utiliser de nouveaux indicateurs visant à détecter les risques de violence sexuelle et à faire rapport sur les cas signalés, tels que les mouvements de groupes armés et les actes de pillage; et à renforcer l'appui à l'application de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles en République démocratique du Congo, qui a été incorporée dans la Stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le sexe. Elle a aussi proposé de collaborer avec le Gouvernement congolais en vue de développer les efforts faits pour renforcer l'état de droit, en particulier s'agissant de mettre un terme à l'impunité pour les actes de violence sexuelle, notamment au moyen d'un appui fourni par la MONUSCO aux initiatives gouvernementales et du déploiement éventuel de l'Équipe d'experts demandé par la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité. De plus, la Représentante spéciale s'est rendue en République démocratique du Congo du 28 septembre au 6 octobre à la suite d'une visite préparatoire effectuée par un fonctionnaire de son bureau pour accompagner le Sous-Secrétaire général Khare. Sa mission visait notamment à appuyer les efforts déployés pour faire en sorte que les besoins des victimes soient pris en considération, en s'attachant à poursuivre en justice les auteurs d'actes de violence sexuelle, et à identifier les moyens de renforcer encore les mesures prises par les Nations Unies pour combattre la violence sexuelle. La Représentante spéciale s'est rendue une première fois en République démocratique du Congo du 12 au 19 avril pour se familiariser avec le pays et a rencontré les principaux responsables gouvernementaux, des représentants des forces armées et de la police nationales, des militants de la société civile, des responsables de services de consultations médicales et juridiques œuvrant en vue de mettre fin à la violence sexuelle dans le pays.

38. S'agissant des cinq officiers des FARDC soupçonnés d'avoir commis de graves violations des droits de l'homme et dont les cas avaient été abordés avec le Président Kabila au cours de la visite effectuée par la mission du Conseil de sécurité en mai 2009, trois sont en détention. Le Procureur général militaire de la République démocratique du Congo a adressé des demandes d'assistance officielles s'agissant de leurs cas aux parquets compétents, et des enquêtes sont en cours. S'agissant des deux officiers des FARDC qui sont encore en fuite, un a été repéré dans la province de l'Équateur, où il continue d'occuper ses fonctions de chef de bataillon malgré une lettre du 14 juin adressée par le chef d'état-major de la défense des FARDC au commandant des FARDC dans la province de l'Équateur, demandant que l'intéressé soit remis au Procureur militaire. On ne sait pas où se trouve le cinquième officier.

39. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de travailler en relation étroite avec le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant en vue de coordonner l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle ou fondée sur le sexe. Le 15 juin, le Conseil de financement de la Facilité de financement pour la stabilisation et le relèvement a approuvé l'allocation initiale, d'un montant de 5 millions de dollars, à l'appui de l'application de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles. Août a vu le lancement de programmes en Ituri et dans le Sud-Kivu en vue de fournir une assistance médicale et psychologique à plus de 4 000 victimes de violences sexuelles, ainsi que de programmes de sensibilisation ciblant la Police nationale congolaise, les autorités locales et les groupes de la société civile. De plus, des crédits ont été assurés pour étendre l'application du Programme d'accès à la justice de la MONUSCO pour les victimes de la violence sexuelle dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu, du Kasai occidental, du Kasai oriental, du Katanga et de Kinshasa. Le Gouvernement des États-Unis a aussi annoncé une contribution de 100 000 dollars à la MONUSCO pour les activités de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire en République démocratique du Congo.

40. La MONUSCO a commencé à établir une base de données, compilant les informations recueillies sur les actes de violence sexuelle qui avaient été signalés. De plus, la Mission a continué d'appuyer les efforts faits par le Fonds des Nations Unies pour la population en vue d'améliorer les indicateurs d'efficacité des programmes et la collecte de données sur la violence sexuelle.

Les enfants et les conflits armés

41. Le recrutement d'enfants par les groupes armés et les FARDC s'est poursuivi durant la période considérée. La plupart des enfants qui avaient été séparés ou qui s'étaient échappés de groupes armés ou des FARDC ont déclaré à la MONUSCO qu'ils avaient été recrutés à plusieurs reprises par des éléments armés. Depuis mars, la MONUSCO a facilité la libération ou la fuite de 868 enfants des forces de sécurité nationales et de groupes armés, principalement dans l'est de la République démocratique du Congo, qu'elle a remis au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et aux organismes de protection de l'enfance en vue de leur protection et réinsertion. Le 7 juillet, la MONUSCO et l'UNICEF ont facilité la libération de 24 mineurs que les FARDC détenaient illégalement dans la province de l'Équateur depuis avril parce qu'ils étaient selon eux liés à l'insurrection Enyele.

Droits de l'homme

42. Comme indiqué à la section II du présent rapport, de graves violations des droits de l'homme commises par des groupes armés ainsi que par des éléments des forces de sécurité nationales se sont poursuivies, y compris des exécutions arbitraires, des viols, des arrestations et détentions arbitraires, des actes de torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants, et des actes de pillage. Les violations des droits de l'homme les plus courantes ont continué d'être commises dans les provinces de l'est, mais la situation est demeurée préoccupante dans certaines zones de l'ouest du pays.

43. Le 2 juin, Floribert Chebeya Bahizire, le Secrétaire exécutif du Réseau national des ONG des droits de l'homme de la République démocratique du Congo et Président de l'ONG congolaise Voix des Sans Voix pour les droits de l'homme, a été tué après avoir été convoqué le jour précédent par l'Inspecteur général de la police, John Numbi. Son chauffeur, Fidèle Bazana Edadi, est encore porté disparu. L'incident a donné lieu à de nombreuses condamnations de la part des partenaires internationaux de la République démocratique du Congo, qui ont été nombreux également à inviter le Gouvernement de mener une enquête transparente sur l'incident et de poursuivre les auteurs en justice. Le 6 juin, le Gouvernement a annoncé la suspension de l'Inspecteur général Numbi. De plus, six éléments de la Police nationale congolaise ont été incarcérés dans la prison de Makala à Kinshasa dans le cadre de cette affaire. Le 8 juillet, une équipe de médecine légale néerlando-congolaise a déclaré que l'autopsie de M. Chebeya n'était pas concluante et qu'elle ne pouvait déterminer avec certitude la cause de son décès.

44. Un certain nombre de violations des droits de l'homme ciblant des activistes de la société civile ont aussi été signalées dans l'est de la République démocratique du Congo. Ainsi, le 30 juin, un défenseur des droits de l'homme travaillant pour l'ONG Le Bon Samaritain a été tué par des éléments armés en uniforme militaire près de la ville de Beni (Nord-Kivu). Le 24 août, le Président de la société civile de Masisi a été enlevé à Goma par des hommes armés non identifiés. Il a été retrouvé le 30 août en mauvais état, visiblement marqué par les mauvais traitements qu'il avait subis. Cela aurait été dû au fait qu'il avait cosigné une lettre appelant à redéployer les ex-CNDP des FARDC responsables de violations des droits de l'homme. Un autre activiste de la société civile a été enlevé le 27 août par des hommes armés non identifiés puis relâché le 1^{er} septembre près de Goma. Ces décès et mauvais traitements aggravent le climat de crainte qui prévaut parmi les membres des ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'homme qui sont régulièrement la cible de menaces, de harcèlement et d'autres violations de leurs droits sur l'ensemble du territoire.

45. Le 1^{er} octobre, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a publié le rapport sur l'inventaire des graves violations des droits de l'homme commises dans le pays entre 1993 et 2003 qui avait été entrepris. Le rapport décrit plus de 600 incidents commis dans le pays au cours de la décennie, dont ceux qui auraient été commis par des forces étrangères et congolaises et d'autres groupes armés. Le rapport identifie aussi les options existantes pour lutter contre l'impunité en République démocratique du Congo, dont les mécanismes judiciaires à créer, les procédures de recherche de la vérité, de réforme institutionnelle et d'agrément, et d'indemnisation des victimes.

Application de la politique de soutien conditionnel de la MONUSCO

46. À la demande des FARDC, la MONUSCO a vérifié et approuvé un certain nombre de bataillons dans le Nord-Kivu chargés de tenir des zones d'où les FDLR et les restes de groupes armés avaient été délogés dans le cadre de l'opération Amani Leo. En utilisant les ressources existantes, la MONUSCO fournira un appui logistique aux unités chargées de tenir les zones pour une période initiale de trois mois.

47. Le 8 juin, la MONUSCO a suspendu son appui au bataillon 911 des FARDC (ou bataillon de l'Ours) dans la province Orientale à cause de violations graves et persistantes commises par certains de ses éléments. Par la suite, la MONUSCO a été informée que six officiers du bataillon 911 avaient été arrêtés et remis aux autorités judiciaires compétentes.

48. Conformément aux paragraphes 23 et 41 b) de la résolution 1906 (2009) du Conseil de sécurité, une mission interorganisations s'est rendue en République démocratique du Congo pour évaluer l'application par la MONUC de la politique de soutien conditionnel. La mission, conduite par le Département des opérations de maintien de la paix, comprenait des représentants du Département de l'appui aux missions, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Bureau des affaires juridiques, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du HCR.

49. La mission a conclu que la MONUC avait fait d'importants efforts pour intégrer la politique de soutien conditionnel dans ses efforts généraux de protection, mais que des problèmes considérables perduraient. La MONUC avait mis en place des procédures de vérification, basées principalement sur les états de service des commandants connus en matière de droits de l'homme, en vue de décider si les unités des FARDC remplissaient les conditions requises pour recevoir un appui opérationnel des Nations Unies. La Mission s'était efforcée de bonne foi d'établir des mécanismes et des procédures en vue de surveiller le comportement des unités des FARDC sur le terrain appuyées par la MONUC et pour intervenir auprès du commandement des FARDC lorsque des éléments de preuve établissaient que des éléments des FARDC avaient infligé des mauvais traitements à des civils.

50. La mission interorganisations a toutefois noté un certain nombre de domaines dans lesquels la MONUC rencontrait des difficultés pour appliquer la politique, notamment en ce qui concerne l'examen et la surveillance du comportement des unités des FARDC recevant un appui; les communications touchant à la politique, tant au niveau interne qu'avec les parties prenantes en République démocratique du Congo; et l'application de la politique de façon systématique dans l'ensemble du pays. La mission a constaté aussi qu'il n'est pas possible pour l'instant de montrer si la politique de soutien conditionnel avait ou non une influence sur le comportement des FARDC, ce qui est un objectif essentiel. Les FARDC, pour leur part, ont pris en considération la politique de soutien conditionnel et se sont félicitées de l'appui fourni par la MONUC, mais certains officiers supérieurs ont déclaré que les procédures à suivre étaient lourdes et entravaient les progrès des opérations militaires.

Exploitation illégale des ressources naturelles

51. La MONUSCO a continué d'aider le Ministère des mines à mettre en place des comptoirs des minerais dans l'est du pays. Le premier comptoir, qui a été mis en place à Mubi (territoire de Walikale), attend le déploiement du personnel administratif et de la Police nationale congolaise, qui suivent une formation. Sur la base de la structure des échanges illicites, d'autres comptoirs sont mis en place à Itebero et Rubaya (Nord-Kivu) et à Mugogo et Numbi (Sud-Kivu). Les comptoirs des minerais ainsi construits à Mubi, Itebero et Numbi vendront principalement les métaux et minerais provenant du territoire de Walikale. De pair avec l'interdiction de l'exploitation minière annoncée par le Président Kabila (voir par. 16), les comptoirs des minerais visent à accroître la transparence et la légalité du commerce des minerais.

Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

52. De janvier à septembre, 829 combattants et 811 dépendants ont été rapatriés, soit la moitié du nombre de personnes rapatriées durant la même période en 2009, dont 733 étaient des combattants des FDLR et 18 des combattants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Toutefois, le nombre d'éléments congolais des FDLR qui se sont présentés au titre du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration durant la même période est passé de 216 pour les sept premiers mois de 2009 à 390, dont 285 enfants, durant la même période en 2010.

53. Le 24 juin, un nouveau programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été autorisé par le Ministre congolais de la défense pour faire face au problème des combattants congolais restants, dont 4 000 d'après la MONUSCO et ses partenaires demeureraient actifs dans les Kivus et le Maniema. Un millier d'entre eux seraient des membres congolais des FDLR et de l'Alliance des forces démocratiques. La MONUSCO a fourni une assistance dans le cadre du processus de désengagement des combattants armés congolais restants au centre de regroupement de Kituku, dont 82 % ont décidé d'être démobilisés.

Réforme du secteur de la sécurité

54. La MONUSCO a continué de s'acquitter des responsabilités qui lui avaient été confiées en vue d'appuyer l'harmonisation de la réforme du secteur de la sécurité. La Mission a convoqué un forum des ambassadeurs et des réunions d'un groupe de travail sur la réforme, auxquelles ont participé des fonctionnaires congolais représentant les Ministères de la défense et de l'intérieur, ainsi que le Bureau du conseiller du Président pour la sécurité nationale. La Mission a continué également à encourager le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité et a fourni un appui aux autorités nationales en mettant au point des outils pour faciliter le partage de l'information entre les parties prenantes dans le domaine de la réforme.

Réforme de l'armée

55. La réforme des FARDC a fort peu progressé durant la période considérée. Plusieurs programmes de formation bilatéraux appuyant l'application du plan de réforme de l'armée ont cessé d'être appliqués ou étaient achevés, tandis que la

poursuite d'autres programmes était remise en question. De plus, le Parlement n'a pas encore adopté les trois projets de lois sur la réforme de l'armée. En l'absence de cadre juridique, il n'y avait toujours pas de doctrine cohérente pour la formation des FARDC. Toutefois, la construction de casernes pour les FARDC dans l'est de la République démocratique du Congo a progressé, notamment à Kindu, et d'autres ont été remises en état dans le Sud-Kivu.

56. Le Conseil de sécurité n'a pas approuvé non plus la demande du Gouvernement tendant à recevoir un appui de la MONUSCO pour équiper trois bataillons de police devant être formés par des formateurs congolais. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) conduit les activités financées par des partenaires bilatéraux et facilitées par la MONUSCO visant à remettre en état le camp de Lokosa à Kisangani, qui devrait, comme les autorités nationales l'ont indiqué, être utilisé aux fins de la formation d'un bataillon de police militaire qui serait déployé dans l'est du pays.

Réforme de la police

57. Le Gouvernement congolais avait demandé à la MONUSCO de former et d'équiper les bataillons de police (voir S/2010/164, par. 108), mais le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1925 (2010) n'a pas autorisé la MONUSCO à fournir l'équipement demandé par le Gouvernement. La Mission a travaillé de concert avec les autorités congolaises à un projet visant à développer une capacité de formation nationale et un programme de formation qui assurera six mois de formation intensive aux fonctions de police à 1 500 policiers. Le programme de la formation, qui a été établi conjointement par la MONUSCO et le Gouvernement congolais, comprend trois composantes, dont l'une est financée avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale. Le 21 septembre, la formation d'un premier groupe de 500 policiers a commencé au centre de formation de Kapalata, que la MONUSCO a remis en état. Deux formations analogues devraient commencer d'ici à la fin de l'année à d'autres centres de formation remis en état par la Mission.

58. Parallèlement à ces efforts, la MONUSCO a continué d'appuyer le secrétariat exécutif du comité directeur de la réforme de la police et, en coopération avec la Mission de police de l'Union européenne à Kinshasa, à réformer l'organe de coordination et d'application pour l'Inspection générale de la Police nationale congolaise.

État de droit

59. Comme le prescrit le Conseil de sécurité au paragraphe 12 o) de sa résolution 1925 (2010), la MONUSCO, le PNUD, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en étroite consultation avec les autorités de la République démocratique du Congo, ont commencé à élaborer un programme pluriannuel (2010-2012) des Nations Unies pour l'appui à la justice axé sur le développement de l'appareil de justice pénale – police, justice et prisons – dans les régions en conflit et la mise en place à Kinshasa d'une capacité centrale d'appui stratégique au programme. Un projet préliminaire a été achevé en août, qui décrit les cinq piliers institutionnels que sont la police judiciaire; l'accès à la justice; l'intégrité, la transparence et la pratique judiciaire; l'administration pénitentiaire; et la lutte contre la corruption.

60. La MONUSCO a continué de prêter un appui aux procureurs civils et militaires qui mènent des enquêtes et obtiennent réparation pour les violations des

droits de l'homme et combattent l'impunité. À ce titre, la MONUSCO met en place une capacité initiale pour des cellules d'appui aux poursuites judiciaires et a aidé les autorités congolaises à renforcer des infrastructures clefs de la justice militaire dans l'est du pays. La MONUSCO a aidé aussi les autorités congolaises à développer les capacités aux fins de la coopération avec la Cour pénale internationale. Toutefois, de graves entraves à l'administration de la justice se sont poursuivies. Le 12 août, d'anciens éléments du CNDP intégrés dans les FARDC ont libéré par la force un ancien commandant qui se trouvait dans le bureau du Procureur militaire de Goma et qui avait été arrêté pour avoir refusé d'être redéployé en dehors du territoire de Walikale après avoir été accusé de violations des droits de l'homme par des éléments des FARDC placés sous son commandement.

Établissements pénitentiaires

61. La reconstruction de la prison militaire de Ndolo à Kinshasa a été achevée avec l'appui de la MONUSCO et les plans visant à rendre la prison opérationnelle ont été arrêtés définitivement. À la prison centrale de Goma, la construction d'une structure conçue pour séparer les jeunes gens et les femmes des autres détenus est presque achevée. Toutefois, malgré ces efforts, les conditions carcérales dans l'ensemble de la République démocratique du Congo demeurent désastreuses, en particulier dans les zones de conflit.

Élections

62. Le 9 août, la Commission électorale indépendante a publié un nouveau calendrier électoral selon lequel le premier tour de l'élection présidentielle et les élections législatives nationales doivent se tenir le 27 novembre 2011. Si un second tour est nécessaire pour l'élection présidentielle, il se tiendra conjointement avec les élections législatives provinciales le 26 février 2012. Les élections sénatoriales et les élections aux postes de gouverneur se tiendraient en 2012 et les élections locales en 2013. Plusieurs représentants de l'opposition ont émis des critiques du fait que le premier tour de l'élection présidentielle était prévu neuf jours seulement avant l'expiration du mandat constitutionnel actuel du Président Kabila, le 6 décembre 2011. La Constitution prévoit que les élections présidentielles doivent se tenir 90 jours avant l'expiration du mandat présidentiel. Un second tour éventuel se tiendrait donc après l'expiration dudit mandat.

63. Le 5 juin, le Premier Ministre Muzito a demandé officiellement une assistance technique et logistique des Nations Unies pour le processus d'inscription des électeurs sur les listes électorales, et pour les élections générales et locales. Ensuite, une mission d'évaluation des besoins électoraux conduite par le Département des affaires politiques et comprenant des représentants du Département de l'appui aux missions, du Département des opérations de maintien de la paix et du PNUD s'est rendue en République démocratique du Congo du 26 juillet au 10 août et a examiné l'état des préparatifs des élections avec le système des Nations Unies, les autorités nationales et les parties prenantes internationales. Elle a recommandé que la MONUSCO et la communauté internationale fournissent un appui accru, notamment financier et logistique, au processus électoral en République démocratique du Congo et a identifié des objectifs à atteindre, dont les échéances appropriées pour assurer le bon déroulement des élections. La mission d'évaluation a recommandé aussi un transfert progressif des responsabilités de la MONUSCO au PNUD concernant

l'assistance électorale à l'issue des élections générales, et a formulé des recommandations concernant l'appui logistique pour l'inscription des électeurs sur les listes électorales par la MONUSCO. Ensuite, la MONUSCO a soumis un budget supplémentaire de 40,6 millions de dollars pour l'appui logistique et technique relatif aux élections.

64. Le montant estimatif actuel du budget pour le processus électoral durant la période 2011-2013 est d'environ 715 millions de dollars. Le Gouvernement s'est engagé à porter sa participation financière pour les dépenses afférentes aux élections à environ 390 millions de dollars.

65. La loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante a été promulguée, mais des textes législatifs importants concernant le processus électoral sont encore examinés par le Parlement, et certaines décisions touchant aux circonscriptions électorales n'ont pas encore été prises par l'Exécutif. L'inscription des électeurs sur les listes électorales continue d'enregistrer des retards et, d'après le nouveau calendrier, elle devrait commencer dans la plupart des provinces en décembre. Elle s'est achevée dans le Bas-Congo, où environ 1,4 million d'électeurs ont été inscrits. La MONUSCO transporte les matériaux d'inscription des électeurs jusqu'à 13 centres et près de 200 centres secondaires dans les autres provinces, et continue de fournir un appui technique aux autorités électorales congolaises.

66. Le Gouvernement ne verse pas des fonds régulièrement et cela, ajouté à d'autres graves difficultés d'ordre logistique, continue de poser des problèmes considérables à la conduite fiable des processus électoraux en respectant le calendrier établi. Les retards enregistrés dans le transport des trousseaux d'inscription des électeurs dans les provinces auront aussi des répercussions sur le respect du calendrier électoral.

Reconfiguration de la MONUSCO

67. Conformément à la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité et en consultation avec le Gouvernement, la MONUSCO a achevé le retrait de 1 494 soldats. Ce retrait a concerné notamment le bataillon tunisien à Kinshasa, le bataillon sénégalais basé à Kisangani, une partie du bataillon béninois du Katanga, une unité fluviale uruguayenne d'Ituri et des unités de gardes malawiennes et boliviennes du Maniema et des Kivus. Jusqu'en novembre 2010, 180 autres membres de ces unités resteront pour surveiller le retrait du matériel appartenant aux contingents. Les unités qui ont été retirées ont été choisies en vue de limiter les répercussions de leur départ sur la capacité opérationnelle de la MONUSCO et l'application de son mandat.

68. Le 16 juillet, le Gouvernement indien a informé le Département des opérations de maintien de la paix de sa décision de ne pas renouveler les lettres d'attribution pour 9 des 23 hélicoptères militaires qui étaient sa contribution à la MONUSCO; ces hélicoptères ont depuis été rapatriés en Inde. Le Gouvernement indien a aussi informé de ne pas renouveler les lettres d'attribution pour quatre autres hélicoptères de combat et six hélicoptères de servitude en mars 2011 lorsque celles-ci viendront à expiration. Le rapatriement des cinq hélicoptères de servitude et des quatre hélicoptères de combat représente une réduction de 25 % des appareils de servitude militaires et la moitié des hélicoptères de combat de la MONUSCO. Le rapatriement de ces appareils a déjà commencé à avoir des répercussions sensibles sur la mobilité et la capacité opérationnelle de la Mission, y compris s'agissant du maintien des

bases temporaires et des bases d'opérations de compagnie de la Mission. Cela entravera aussi la capacité de la Mission de fournir un appui aux opérations militaires des FARDC dans l'est du pays. Le Département des opérations de maintien de la paix a redoublé d'efforts pour obtenir des annonces de contribution en remplacement des appareils retirés, qui ne sont pas compris dans les 14 hélicoptères et autres moyens aériens autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1843 (2008) pour lesquels des annonces de contribution n'ont pas encore été reçues.

69. Comme convenu avec le Gouvernement congolais, le système des Nations Unies en République démocratique du Congo et le Gouvernement ont entamé un processus en vue d'atteindre les objectifs décrits aux paragraphes 6, 7 et 20 de la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité. En juin, une équipe conjointe de la MONUSCO et du Gouvernement au niveau de l'exécution a été mise sur pied à Kinshasa et est convenue d'un mandat et d'une méthodologie pour le processus d'évaluation conjointe. L'équipe, codirigée par le Conseiller national à la sécurité de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, comprend des représentants des Ministères congolais de la défense, de l'intérieur, de la justice et des droits de l'homme, et des affaires étrangères; et de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies.

70. Des ateliers se sont tenus avec les représentants provinciaux de la République démocratique du Congo dans les provinces Orientale, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, du Maniema, du Katanga et de l'Équateur, pour présenter la méthodologie et choisir les zones où se dérouleraient les visites conjointes sur le terrain. En juillet et en août, les équipes se sont rendues dans 55 endroits dans l'ensemble de l'est du pays et dans la province de l'Équateur.

71. Les équipes, guidées par des questionnaires et des indicateurs, ont évalué la situation au plan de la sécurité, les effectifs et la capacité des groupes armés, la capacité des différents services de sécurité de la République démocratique du Congo de faire face à la menace que posent ces groupes, les effectifs des services administratifs de l'État, y compris pour l'appui électoral, et la perception par la population de la situation sur le terrain. Les équipes ont interrogé les fonctionnaires locaux, des chefs traditionnels, les représentants des FARDC, de la Police nationale congolaise et d'autres services de sécurité et de la société civile. Les équipes provinciales étaient composées de fonctionnaires congolais et de représentants de services exécutifs de la MONUSCO, d'observateurs militaires et de membres de la police civile. De plus, l'équipe de pays des Nations Unies a nommé des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Haut-Commissariat aux réfugiés pour faire partie des équipes.

72. Les constatations des équipes provinciales ont été communiquées à l'équipe nationale, qui établira un rapport consolidé commun pour examen par le Gouvernement et les Nations Unies comme demandé par le Conseil de sécurité au paragraphe 7 de sa résolution 1925 (2010). Il sera rendu compte des conclusions qui auront été tirées dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité.

Efforts de stabilisation et de maintien de la paix de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies

73. Dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans l'est de la République démocratique du Congo et à l'appui du Plan

de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement congolais dans l'est de la République démocratique du Congo, 22 commissariats de police, 2 tribunaux, 1 prison et 5 centres administratifs locaux ont été construits sur des axes prioritaires dans les Kivus. La remise en état des routes de desserte et des ponts sur les axes prioritaires, à savoir Rutshuru-Ishasha, Baraka-Fizi et Bunia-Boga, dans les Kivus, a été achevée.

74. Le 14 juillet, lors d'une réunion du Conseil de financement de la Facilité de financement pour la stabilisation et le relèvement coprésidé par le Premier Ministre Muzito, quatre projets ont été recommandés pour approbation aux fins d'un financement par le Fonds pour la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité de la Commission technique provinciale pour la pacification et la réconciliation et les Comités de conciliation locaux travaillant à l'atténuation des conflits liés au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le Nord-Kivu, et à l'appui de l'extension de l'autorité de l'État, la remise en état d'urgence des routes et le déploiement de la police. Le Fonds pour la consolidation de la paix a affecté 13,9 millions de dollars à ces initiatives sur le montant total de 20 millions de dollars affecté à la République démocratique du Congo. Au total, 183 millions de dollars ont été fournis au titre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation pour l'est de la République démocratique du Congo (y compris l'allocation du Fonds pour la consolidation de la paix) et le déficit de financement pour les activités menées au titre du plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit et de la Stratégie internationale d'appui est estimé à 655 millions de dollars.

75. Outre la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2010/164), la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont commencé à élaborer un programme de consolidation de la paix. Les objectifs de ce programme sont d'appuyer la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour doter l'État congolais de la capacité d'exercer son autorité sur l'ensemble du territoire, renforcer la capacité des communautés de répondre aux chocs et fournir des possibilités sur le plan économique aux jeunes au chômage et aux autres groupes à risque, tout en faisant bénéficier les provinces de l'ouest des dividendes de la paix concrets. L'équipe de pays des Nations Unies conduit un examen à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en vue d'établir un cadre de résultats révisé et de mieux aligner le Plan-cadre et le projet de cadre stratégique intégré.

76. Dans les provinces où le programme de consolidation de la paix doit être appliqué, l'équipe de pays des Nations Unies parachève le cadre opérationnel pour la mise en place de bureaux communs devant être dirigés par les coordonnateurs de zone. Le personnel de la MONUSCO et celui de l'équipe de pays des Nations Unies seraient logés les uns et les autres dans les bureaux communs dans certaines provinces et partageraient des services communs et les dépenses d'appui. La MONUSCO continuerait de fournir le personnel d'appui pour suivre l'évolution de la situation sur le plan de la politique, de la sécurité, des questions militaires et des droits de l'homme dans les provinces, et du personnel civil technique afin de contribuer à l'application du programme de consolidation de la paix dans les domaines du programme relevant de son mandat, tels que l'état de droit et les affaires civiles.

IV. Observations

77. Le présent rapport brosse un tableau contrasté de la situation en République démocratique du Congo. D'un côté, le pays a fait d'importants progrès et pourrait bénéficier d'un certain nombre d'évolutions positives. De l'autre, si rien n'est fait pour les surmonter, certains problèmes persistants et tendances négatives risquent de mettre à mal les acquis. Depuis le début de l'année, le pays a vu sa croissance économique s'accélérer, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et a enregistré une augmentation des recettes publiques, autant d'évolutions encourageantes susceptibles d'apporter aux habitants de la République démocratique du Congo les dividendes de la paix qu'ils attendent depuis longtemps. Malgré d'importantes difficultés, le Parlement et d'autres institutions démocratiques ont continué de s'efforcer de jouer au mieux leur rôle constitutionnel. Les conflits armés ont cessé sur la majeure partie du territoire et le pays est en paix avec ses voisins. La poursuite de la normalisation des relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et les autres pays de la région des Grands Lacs contribue à la stabilité régionale et continue de créer des conditions favorables au règlement des questions qui restent en suspens ou pourraient entraîner des désaccords. En outre, la République démocratique du Congo participe de plus en plus activement aux travaux des institutions régionales. Tous ces facteurs, auxquels vient s'ajouter l'action que continuent de mener l'ONU et la communauté internationale, créent un climat propice au nouveau départ que le Président Kabila a appelé de ses vœux le 30 juin dernier lors des célébrations du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo.

78. Dans ce contexte, je me félicite que le Conseil de sécurité ait décidé de donner à la MONUC le nouveau nom de MONUSCO, qui illustre l'établissement d'un nouveau partenariat entre la République démocratique du Congo et l'ONU. Avec l'autorisation du Conseil et en concertation avec le Gouvernement, il a été procédé au retrait de 1 494 soldats de la MONUSCO. Le Gouvernement et les organismes des Nations Unies présents dans le pays ont mené des travaux préliminaires en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs énoncés aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 1925 (2010) du Conseil, ce dont je me félicite. Je ferai part au Conseil de communiquer les résultats obtenus dans mon prochain rapport à l'intention de ce dernier.

79. Il ne fait néanmoins aucun doute que la République démocratique du Congo doit encore faire face à d'immenses difficultés. De graves violences sont perpétrées à l'encontre des civils dans l'est du pays, la présence des FDLR, de la LRA et des groupes armés congolais n'a pas pris fin, et certains éléments des FARDC commettent des violations des droits de l'homme, comme l'indique le présent rapport, et ce principalement du fait que l'autorité de l'État n'est pas établie dans les provinces touchées, que l'instauration d'institutions chargées de la sécurité nationale et garantes de l'État de droit qui soient professionnelles et efficaces ne progresse guère, et que différents groupes se font concurrence pour l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ce sont là certains des problèmes fondamentaux qui continueront de saper les efforts de stabilisation durable du pays si rien n'est fait pour y remédier. Pour que la République démocratique du Congo puisse mettre fin à la menace que représentent les groupes armés, protéger sa population et jouir d'une relative stabilité, il est par conséquent essentiel de s'attaquer à la fois aux causes et aux symptômes de l'instabilité.

80. Pour que les civils soient protégés, il est absolument indispensable que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO engagent un dialogue constructif et travaillent en étroite collaboration. J'exhorte le Gouvernement à assumer pleinement le rôle qui lui revient à cet égard. Cela étant, les atrocités qui ont été commises entre le 31 juillet et le 2 août dans la région de Kibua-Mpofi (territoire de Walikale) ont montré que la MONUSCO doit être plus efficace dans ses efforts de protection des civils. Les violences sexuelles et les autres violations des droits de l'homme qui sont perpétrées en toute impunité en République démocratique du Congo sont une telle abomination que tous ceux qui sont chargés de protéger les civils se doivent de tout mettre en œuvre pour empêcher que de telles horreurs ne soient commises à l'avenir et pour traduire en justice les auteurs de tels actes.

81. Bien qu'elle protège des milliers de civils, la MONUSCO doit améliorer son dispositif de protection dans la région de Kibua-Mpofi. Les recommandations allant dans ce sens qui figurent dans le présent rapport seront appliquées parallèlement à la stratégie du système des Nations Unies pour la protection des civils en République démocratique du Congo dans toute la mesure possible. À ce propos, il est à noter que le besoin en hélicoptères supplémentaires s'est intensifié après la perte des moyens aériens existants. L'ONU apportera en outre tout son concours aux efforts que font les institutions judiciaires et le Gouvernement pour traduire en justice les auteurs de violences, et tout particulièrement les chefs des groupes responsables de ces crimes, et pour offrir aide et réparation aux victimes. L'équipe d'experts constituée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1888 (2009) pourra apporter une partie de l'appui nécessaire à cet égard.

82. Les conditions de sécurité demeurent globalement très préoccupantes dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans les Kivus, les agressions de civils par les FDLR et des groupes armés congolais se multiplient, en particulier, mais pas uniquement, dans le territoire de Walikale (Nord-Kivu), dans le Sud-Kivu, et dans le Bas-Uélé (province Orientale). L'apparition d'alliances aux contours flous entre les FDLR, les Maï Maï et d'autres groupes armés congolais qui s'en prennent aux civils risque de compromettre les progrès qui ont été accomplis en 2009 grâce, notamment, à l'amélioration des relations entre la République et ses voisins de la région des Grands Lacs. Les faiblesses structurelles des FARDC, qu'a aggravées l'intégration incomplète des groupes armés congolais, dont le CNDP, continuent de créer des vides dont les FDLR et d'autres groupes armés tirent parti. Parallèlement, les initiatives multidimensionnelles visant à éliminer la menace que représentent ces groupes sont entravées par le fait que l'autorité de l'État, qui permettrait de préserver la stabilité dans les zones nettoyées grâce aux des opérations militaires, n'a pas pu être réellement établie, notamment en ce qui concerne les fonctions de police. J'exhorte à nouveau les États Membres, et notamment la République démocratique du Congo, à redoubler d'efforts pour appliquer les sanctions imposées par le Conseil de sécurité, prendre davantage de mesures juridiques pour faire pression sur les chefs de la diaspora des FDLR, et démanteler les réseaux criminels qui sévissent dans l'est du pays. Faute d'inverser la tendance actuelle, les actions menées sur les plans politique, militaire, humanitaire et économique risquent de s'avérer insuffisantes pour endiguer la violence et démanteler les groupes armés congolais et étrangers.

83. Des problèmes analogues persistent également dans la province Orientale. Des attaques brutales ont été perpétrées par la LRA contre des civils dans cette région où

la présence de l'État est quasiment nulle et dont les dimensions sont sans commune mesure avec les ressources dont disposent les FARDC et la MONUSCO pour assurer la sécurité. Face à ces atrocités, le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit s'engager avec la plus grande détermination à assurer, avec l'aide de la MONUSCO, la protection des communautés vulnérables. Les mesures destinées à améliorer la coordination entre les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies dans les zones où sévit la LRA devraient être assorties d'un engagement accru de la part des États de la région et de ceux qui sont à même d'aider à mettre en œuvre une action efficace à l'échelle régionale. En Ituri, malgré les progrès accomplis, les groupes armés risquent de refaire surface, d'autant que des milliers de combattants démobilisés attendent toujours d'être réinsérés. L'attaque des insurgés Enyele qui a eu lieu le 4 avril dernier à Mbandaka nous rappelle une fois de plus qu'en République démocratique du Congo, la stabilité est compromise partout où les structures de l'État manquent de solidité.

84. Craignant que l'appui bilatéral à la réforme des FARDC ne soit en train de fléchir, j'exhorte de nouveau le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses partenaires internationaux à collaborer afin de faire de véritables progrès à cet égard, la MONUSCO apportant l'appui prévu par son mandat. Pour ce faire, il est essentiel de prendre progressivement des mesures pour que les fonctionnaires qui ont commis de graves violations des droits de l'homme n'exercent plus de fonctions de commandement et de traduire devant les tribunaux compétents ceux qui sont soupçonnés d'être mêlés aux crimes les plus odieux. J'exhorte le Gouvernement à collaborer durablement et utilement sur ces questions avec ses partenaires, dans un esprit de confiance mutuelle, et engage les partenaires internationaux de la République démocratique du Congo à apporter un soutien à la mesure de la tâche à accomplir. J'engage par ailleurs les autorités de la République démocratique du Congo à continuer de participer aux rencontres organisées par la MONUSCO en vue d'harmoniser les efforts visant à réformer le secteur de la sécurité.

85. J'engage aussi vivement le Gouvernement et les États Membres à appuyer plus fermement la mise en place et la dotation en matériel et en autres moyens des structures fondamentales de l'État là où elles font le plus cruellement défaut, en particulier au niveau local. Il faudrait à cet égard, comme l'a demandé le Gouvernement, appuyer sans réserve les premières mesures prises par la MONUSCO pour renforcer la Police nationale, lesquelles sont décrites dans le présent rapport. En outre, je demande instamment au Conseil de sécurité d'envisager d'autoriser la MONUSCO à fournir du matériel standard de base pour faciliter la formation et le déploiement initial des membres de la Police nationale, notamment des unités de police militaire.

86. Sur le plan électoral, la République démocratique du Congo est entrée dans une nouvelle phase. La tenue d'élections crédibles est essentielle pour la légitimité des institutions nationales et pour que l'État puisse gérer efficacement l'immense potentiel du pays. L'annonce du calendrier électoral et la promulgation de la loi sur la Commission électorale nationale indépendante représentent un nouveau progrès important pour un processus auquel tous les Congolais doivent prendre part. Par ailleurs, il y a lieu de se féliciter que le Gouvernement se soit engagé à prendre en charge une plus grande partie des coûts des élections. Le Parlement devrait quant à lui donner la priorité à la loi électorale en instance. La nomination des membres de la Commission électorale est l'occasion pour l'Assemblée nationale de montrer aux

électeurs congolais et à la communauté internationale que les dirigeants du pays sont attachés aux principes démocratiques. Bien que les organismes des Nations Unies aient apporté, à la demande du Gouvernement, un certain soutien logistique et technique, un grand nombre d'obstacles pratiques menacent toujours de retarder la tenue des élections et d'en compromettre la crédibilité. J'engage vivement le Gouvernement et les autorités électorales de la République démocratique du Congo à veiller à ce que l'inscription des électeurs se fasse dans les délais.

87. La République démocratique du Congo se trouve à nouveau à la croisée des chemins. Je suis convaincu qu'il est nécessaire, compte tenu des problèmes exposés dans le présent rapport, de revoir en profondeur le rôle d'appui qui jouent la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. Les évaluations réalisées conjointement par le Gouvernement et la MONUSCO constituent un bon point de départ; il faut qu'elles soient suivies d'une réflexion rigoureuse et de consultations entre le Gouvernement, l'ONU, les autres partenaires régionaux et internationaux de la République démocratique du Congo et la société civile, au sujet des mesures à prendre pour remédier aux causes profondes des conflits qui continuent de faire des ravages dans l'est du pays et instaurer la stabilité grâce à laquelle il sera possible de modifier à terme la configuration de la présence de l'ONU dans le pays. Dans l'intervalle, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'aider le Gouvernement à arrêter le cadre stratégique intégré et le programme de consolidation de la paix pour les provinces occidentales.

88. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements à tous les membres du personnel de la MONUSCO – civils, militaires et policiers –, qui, sous la direction de mon nouveau Représentant spécial, Roger Meece, ont continué de faire preuve de détermination et d'abnégation pour aider le peuple congolais dans des conditions très difficiles. Mes remerciements vont également aux pays qui fournissent des contingents militaires et du personnel de police à la MONUSCO, ainsi qu'à leur personnel en tenue, dont certains membres ont malheureusement perdu la vie ces derniers mois et plusieurs sont rentrés chez eux après avoir honoré l'engagement inestimable qu'avait pris leur pays vis-à-vis de la République démocratique du Congo. Je souhaite également saluer les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté humanitaire, qui continuent de s'employer à sauver des vies dans des conditions difficiles, et remercier les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales qui apportent à la République démocratique du Congo une aide dont elle a le plus grand besoin.
